



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **9 septembre 2024**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

133-24

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 5 août 2024.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 985.02
Administration	3 947.08
Coordonnateur en loisir	3 103.20
Eau potable & Aqueduc	2 143.34
Eau usée & Égout	45.60
Voirie	7 146.87
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	1 211.56
Article quincaillerie, petit outil	116.52
Asphalte froide	373.10
Réparation ponceau	7 051.68
Gestion castors	341.56
Essence, huile et diesel	3 103.66
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte bacs	3 969.90
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Frais de déplacement	67.20
Téléphone cellulaire	54.07
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	357.20
Électricité (eaux usées, route 297)	820.42



Téléphone	63.56
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	68.64
Téléphone (cellulaire)	36.76
Fond d'information du territoire	30.00
Frais de poste (journal)	67.00
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	130.85
Papeterie et fourniture bureau	331.07
Frais de poste (timbres)	4.81
Analyse eau potable et eau usée	352.12
Activités service animation	396.07
Activités camp de jour	536.96
Projet mini golf	229.80
Plan et devis mise aux normes eau usée No 128-24	2 740.57
Surveillance travaux - eau usée No 129-24	4 311.57

45 137.76

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés

134-24 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

135-24 **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt de l'état des revenus totalisant 953 947,50\$ et des dépenses totalisant 771 505,30\$, au 31 août 2024.

Maire

**136-24****PARTAGE TVQ**

Il est proposé Madame Sonia Bouchard, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la Fédération québécoise des municipalités concernant la proposition d'un nouveau calcul du partage de la croissance de la TVQ, envoyant une lettre au Député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé.

Maire**137-24****VENTE TERRAIN**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Monsieur Patrick Fillion, maire et Madame Nadine Beaulieu, directrice générale, comme représentants de la municipalité lors de la signature du contrat pour le terrain 4 rue de Plateau, cadastre 5 099 738.

Maire**138-24****TECO-EAU USÉE-SURVEILLANCE TRAVAUX**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte # 2 au montant de 5 489,47\$, de Tetrattech pour la surveillance des travaux du projet de mise aux normes Eau usée-phase 1.

Maire**139-24****URBANISME-OFFRE DE SERVICE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service du service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour la modification du règlement de construction, permettant l'ajout de sortes de fondations, au montant de 502,29\$.

Maire



140-24

URBANISME-CHANGEMENT D'USAGE

Il est proposé Monsieur Nelson Sirois, Madame Sonia Bouchard et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de RPF Ltée de modification d'usage pour le 360 route 132.

Maire

141-24

URBANISME-LOTISSEMENT

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Guylaine Kenney et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le projet de lotissement sur le cadastre 6 596 271-811 route 132.

Maire

142-24

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Nelson Sirois, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement numéro 2024-04 modifiant le règlement de construction (règlement numéro 2004-05) de manière à autoriser les fondations sur pieux et sur dalle de béton.

Maire

143-24

ADOPTION PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04

Modifiant le règlement de construction numéro 2004-05

Considérant que la Municipalité de Saint-Moïse est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de construction numéro 2004-05 de la Municipalité de Saint-Moïse a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal désire autoriser les fondations sur pieux et sur dalle de béton;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu :



- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2024-04 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le **7 octobre 2024** à la salle municipale située au 120 rue Principale à Saint-Moïse à compter de 19h00.

Maire

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-05)**

ARTICLE 1 FONDATIONS

Le règlement de construction numéro 2004-05 est modifié par l'ajout de ce qui suit à l'article 3.5 :

« Malgré l'alinéa précédent, toute nouvelle construction aux fins d'habitation peut reposer sur une dalle de béton flottante ainsi que sur des piliers de béton ou des pieux vissés conditionnellement à ce que l'espace entre le sol et le plancher soit fermé et recouvert d'un matériau de revêtement autorisé. ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Maire

Dir. Gén. /gref-trés.

144-24

CITATION BIEN PATRIMONIAL

Mise en place d'un conseil local patrimonial

Considérant que la Municipalité de Saint-Moïse a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002), article 127 à 147, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la citation d'un site patrimonial;

Considérant que l'Église de Saint-Moïse a été identifiée lors d'un inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia comme étant un édifice d'intérêt patrimonial de grande valeur;

Considérant que l'Église de Saint-Moïse se distingue par son style architectural « néo-baroque », présentant un intérêt d'ordre artistique, historique et architectural;



Considérant qu'il est important, au nom de l'intérêt public, d'assurer la conservation de ce bâtiment patrimonial reconnu au niveau local;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu :

1. De mandater le conseil consultatif d'urbanisme de Saint-Moïse à agir à titre de conseil local patrimonial;
2. De nommer Madame Diane Parent, conseillère comme représentante du conseil municipal auprès du conseil local patrimonial.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h35.

Président

Secrétaire

